

N° 10

Sappery Marinier
Michel-Pierre

Expilly Coque
Josephine

25 8^{bre} 1861

L'an mil huit cent soixante et une et le vingt cinq du mois d'octobre, à neuf heures du matin
pardevant nous Michel Deshayes, juge au tribunal de commerce de la Baie de Saint-Pierre, Canton de Saint-Pierre, remplissant la fonction d'officier de l'état civil de la Commune de Saint-Pierre, Canton de Saint-Pierre, par l'intermédiaire de M. le Maire, Sappery Marinier, nous sommes réunis avec nous
Sappery Marinier Michel-Pierre âgé de trente ans, cultivateur domicilié à La Baie, né au dit lieu le vingt sept septembre mil huit cent trente cinq, ainsi que cela résulte de l'acte de naissance qui est exposé en notre main; fils majeur de Sappery Marinier Michel & de Madeleine Bernon, cultivateurs domiciliés à La Baie, ici présents et consentant, d'une part. Et de l'autre
Expilly Coque Josephine âgée de vingt quatre ans, cultivateur domiciliée à La Baie, née au dit lieu le vingt sept décembre mil huit cent quarante un, ainsi que cela résulte de l'acte de naissance qui se trouve déposé en notre main; fille majeure de Jacques Expilly Coque et de Madeleine Bernon, cultivateurs domiciliés à La Baie, ici présents et consentant, d'autre part, lesquels nous avons requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été régulièrement faites en notre commune, savoir la première le quinze d'octobre, la seconde le lendemain le vingt. Deux de même mis à exécution en matière, aucune opposition ou nous ayant été signifiée, toutes les formalités prescrites par la loi ayant été remplies et les délais étant expirés, nous avons procédé à la célébration du mariage, en conséquence, nous avons dressé un acte de toutes les pièces ci-dessus mentionnées qui ayant été lues et paraphées restant annexes des deux registres. Nous avons demandé aux futurs époux et aux personnes qui assisteront le mariage, ici présents, s'ils ont fait un Contrat de mariage, auquel cas nous ont répondu qu'ils n'ont pas fait de mariage et d'après par M. Bailly Notaire, à Saint-Pierre le vingt cinq d'octobre mil huit cent soixante et une, ainsi que cela résulte d'un acte fait et rédigé par ce Notaire qu'il nous ont produit et qui après avoir été paraphé restant annexé au présent acte, nous avons ensuite donné lecture aux futurs époux du chapitre de l'acte Nuptial, intitulé du mariage et enfin nous leur avons fait réciproquement serment à chacun séparément, s'ils voulaient le prêter. Répondant nous ont répondu pour femmes, chacun d'eux séparément ayant répondu affirmativement et ont déclaré au nom de la loi que Sappery Marinier Michel-Pierre et Expilly Coque Josephine sont unis par le mariage de plein droit et fait publiquement nous avons dressé cet acte sur le champ en présence des Seigneurs Bernon & Sappery âgés de quarante six ans, cultivateurs, M. le Maire Sappery âgé de trente six ans, cultivateur, fils à la future, M. le Maire Sappery âgé de quarante ans, instituteur public, tous domiciliés à La Baie, lesquels après qu'il leur a été donné lecture de l'acte, l'ont signé avec nous, nous la future, la mère de la future, le père de la mère de la future pour ne tarder, ainsi qu'il nous l'ont déclaré.

Mosnier Pierre

Officier de l'état civil

Expilly Pierre

Jacques Expilly

Mandé

Sappery Marinier
Michel-Pierre